

Des enveloppes pour les chefs de service

Yann Rufer (PLR)

Actuellement, les chefs de service de l'administration jurassienne doivent obtenir l'approbation de leur ministre de tutelle, voire du Gouvernement, pour une multitude de décisions, y compris celles ayant un faible impact budgétaire. Dès qu'un seuil minimal est atteint, ces décisions sont automatiquement soumises au Gouvernement. Cette situation pose deux problèmes majeurs :

- Démotivation des chefs de service : l'autonomie de ces cadres est continuellement restreinte par des vérifications fréquentes. Cela réduit leur capacité à gérer efficacement leur service et diminue leur motivation à s'impliquer pleinement dans leurs responsabilités.
- Surcharge du Gouvernement : le Gouvernement, au lieu de se concentrer sur ses tâches stratégiques, doit gérer un grand nombre de décisions opérationnelles mineures. Cela entrave sa capacité à définir et proposer des visions à long terme pour la population jurassienne.

Cette problématique a déjà été soulevée dans plusieurs interventions parlementaires. L'intervention la plus récente est le postulat no 467, "Recadrer la fonction de cadre ?", met en lumière la nécessité de mieux encadrer les responsabilités des cadres afin qu'ils puissent agir avec plus d'autonomie et sans dépendre systématiquement de la hiérarchie pour des décisions mineures.

Nous demandons donc au Gouvernement d'augmenter l'autonomie des chefs de service en leur allouant des enveloppes budgétaires définies, leur permettant de gérer leurs affaires courantes sans devoir systématiquement en référer à l'échelon supérieur.

Yann Rufer (PLR)

Co-signataires

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Irène Donzé (PLR)
- Michel Périat (PLR)
- Stéphane Brosy (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)

Intervention déposée officiellement le 30 octobre 2024